



Au Conseil Communal de la Commune de  
**SERVION**

Préavis municipal n° 05/2023

**Arrêté d'imposition pour les années 2024 - 2025**

**Rapport de la Commission des Finances.**

Madame la présidente  
Monsieur le Vice-président  
Madame et Messieurs les Municipaux  
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 25 octobre 2023 dans la composition suivante : Bernard Burri, Frédéric Maffei et Richard Sermier en tant que premier membre dans la fonction de Président-rapporteur pour élaborer ce rapport. La commission des finances a également rencontré le 05 octobre 2023 Monsieur Jérôme Oberson, Syndic qui a répondu à nos questions et a clarifié certains points nécessitant des précisions.

La situation conjoncturelle, que ce soit du point de vue économique, sanitaire, énergétique n'est pas claire quant aux répercussions de ces derniers sur les finances de la Commune. Dès lors, face à ce manque évident de visibilité et d'éléments incertains, la Municipalité propose de conserver pour les années fiscales 2024 - 2025 les montants et les taux actuellement en vigueur. Afin d'alléger le Conseil, la Municipalité propose de voter cet arrêté pour les deux prochaines années.

Pour la commission des finances, une augmentation du taux d'imposition ces prochaines années reste une possibilité, cependant dans le contexte actuel, la commission des finances se rallie à la proposition de la Municipalité de conserver pour les années fiscales 2024 - 2025 les montants et les taux actuellement en vigueur.

**Conclusion :**

La Commission des Finances estime que l'arrêté d'imposition pour les années 2024 - 2025 qui vous est présenté est cohérent avec la situation actuelle des finances de la commune et vous propose donc d'accepter le préavis n° 05/2023 tel que présenté.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burri

Membre

Frédéric Maffei

Les Cullayes, le 30 octobre 2023